



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 14 Avril 2015

Date de la convocation 07 Avril 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.BARON Bernard, Mme PRULHIÈRE Yolande, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie, LACOSTE : M.SAN MARTIN Bernard, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, PERET : M.BILHAC Christian, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier, M.MALLET Denis à M.LACROIX Jean-Claude, M.DÔ Laurent à Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme OLLIE Sophie à Mme PRULHIÈRE Yolande, Mme GREGOIRE Arielle à Mme BLANQUET Elisabeth, Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan, M.BRUN Olivier à M.COSTE Bernard, Mme GUERIN Audrey à M.VALERO Claude.</p>

Objet : Désignation des membres de la commission d'achat public

Monsieur VIALA rappelle aux membres du conseil communautaire par délibération en date du 25 juin 2014, la Communauté de communes du Clermontais a procédé à l'élection des nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Cette commission intervient dans toutes les procédures de passation formalisées. En revanche, aucun texte ne prévoit le recours à la CAO dans le cadre des MAPA (Marchés A Procédure Adaptée) de l'article 28 du Code des marchés publics, dont les seuils sont les suivants :

- Seuil de convocation de la CAO pour les marchés de travaux : 5 186 000 euros HT
- Seuil de convocation de la CAO pour les marchés de fournitures et services : 207 000 euros HT

En dessous de ces seuils, l'attribution d'un marché public est de la compétence du pouvoir adjudicateur ou de son représentant, à savoir :

- Le président, ayant reçu délégation pour prendre toute décision relative aux marchés d'un montant inférieur à :
 - 1 500 000 euros HT pour les marchés de travaux
 - 207 000 euros HT pour les marchés de fournitures et services
- Le Conseil communautaire pour les marchés au-delà des montants indiqués ci-avant.

Dans un souci de transparence et afin de préparer l'attribution des marchés à procédure adaptée, il est proposé la création d'une « Commission d'achat public », qui sera réunie pour les MAPA supérieur à 20 000 € H.T.

Cette commission est une commission facultative et n'émet qu'un avis consultatif, les décisions d'attribution appartiennent au seul pouvoir adjudicateur ou son représentant conformément au Code général des collectivités territoriales.

La commission n'est soumise à aucune règle de convocation ou de quorum.

Considérant l'avis favorable émis par la commission moyens généraux réunie le 7 avril 2015, Monsieur VIALA propose aux membres du conseil communautaire de constituer la commission d'achat public avec les mêmes membres qui constituent déjà la CAO qui pourra inviter selon la complexité et la technicité du marché concerné, des personnes extérieures afin de l'assister dans la proposition d'attribution.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur ce point.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur VIALA et après en avoir délibéré,

APPROUVE la création de la commission d'achat public,

DECIDE que cette commission sera composée des mêmes membres suivants qui constituent déjà la CAO :

Le Président de la Commission : Jean-Claude LACROIX

Membres titulaires :

Monsieur Daniel VIALA
Monsieur Bernard BARON
Monsieur Gérald VALENTINI
Monsieur Claude REVEL
Monsieur Claude VALERO

Membres suppléants :

Monsieur Olivier BRUN
Monsieur Denis MALLET
Monsieur Francis BARDEAU
Monsieur Jacques GUELTON
Monsieur Laurent DUPONT

PRECISE que cette commission sera consultée pour les MAPA supérieur à 20 000 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20150416-2015-04-14-06-DE
Date de télétransmission : 21/04/2015
Date de réception préfecture : 21/04/2015

Jean-Claude LACROIX.